



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT  
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION  
N°2023-10  
DU JEUDI 5 JANVIER 2023

**Présents :** M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

**Objet de la décision: Développement économique – Convention de mécénat avec l'Association « ARBRES ET PAYSAGES TARNAIS »**

En raison de la transversalité de ses actions, l'Association « Arbres & Paysages Tarnais », opérateur technique départemental, assure un lien à toutes les échelles du territoire pour reconstituer des corridors écologiques en lien avec l'agriculture, la biodiversité et le paysage. En 2021, les Élus communaux et communautaires, dans une volonté d'exemplarité, ont missionné l'association afin d'accompagner une opération de plantations.

Dans le cadre de ce partenariat et dans le souhait de le renforcer, il est proposé de signer avec ce partenaire une convention de mécénat pour la mise à disposition de salles de réunion représentant une valeur vénale qui ne pourra excéder 1 000 € (valeur calculée conformément aux éléments mentionnés dans le règlement intérieur de l'Espace Intercommunal Centre Tarn).

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn